LES POINTS DE RETRAIT

Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère CAPI - Isles d'Abeau	02
Emplois verts et ressourcerie La Buisse	03
Communauté de Communes de Bièvre-Est - Colombe	04
La Foulée Blanche - Méaudre	05
S.M.N.D. Heyrieux	06
La Correspondance - Grenoble	07
Communauté de Communes Le Grésivaudan Le Versoud	08
Communauté de Communes Le Grésivaudan Pontcharra	09
Communauté de Communes de l'Oisans	10
SYCLUM de la Région de Morestel Passins	11
SYCLUM Rochetoirin	12
La Fraternelle *Uniquement le matériel de découverte d'activités handisport et sport adapté* Bourgoin-Jallieu	13

C.A.P.I.
Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, les associations et collectivités situées sur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables sur le point de retrait situé à L'Isle-d'Abeau.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les gobelets réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère :
CAPI – 17 avenue du Bourg – 38080 L'Isle d'Abeau
Contact :
Adresse mail : GD-Logistique@capi38.fr
Tél. : 04 74 27 28 00

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses…) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



Précisions :
D 208 depuis Bourgoin-Jallieu
GPS : Latitude : 45.621521
Longitude : 5.229082

EMPLOIS VERTS ET RESSOURCERIE

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et Emplois verts et Ressourcerie, les associations et collectivités situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays voironnais (CAPV) peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables sur le point de retrait situés à La Buisse

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet et 20 € par caisse). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les gobelets réutilisables sont à récupérer **uniquement le vendredi précédant l'évènement, sur rendez-vous** à La Ressourcerie du Pays voironnais :
RD 1075 – 38500 La Buisse
Contact : Marie Lou Foli
Adresse mail : **ressourcelabuisse@gmail.com**
Tél. : 06 29 17 35 42

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses…) devra être effectué **le mardi qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixé dans le mail de confirmation du point de retrait. Chaque contenant manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de **1 €** par gobelet et 20 € par caisse. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)

4 CONSIGNES de conditionnement

Les contenants doivent être rapportés propres ou sales. Des cartons et/ou caisses sont fournis pour conditionner les gobelets.
Pour faciliter le comptage : remettre les gobelets (propres ou sales) dans le carton et/ou caisse par rangées entières.
Les contenants sales doivent êtres mis dans le sac plastique fourni avant d'êtres placés par rangées dans le carton et/ou caisses.
Il appartient à l'emprunteur d'effectuer le comptage en amont et d'indiquer à l'agent d'accueil le nombre de contenants manquants.

Le point de retrait de La Buisse peut gérer uniquement les commandes inférieures à 2 000 gobelets.



Précisions :
Entre La buisse et Voiron
GPS : Latitude : 45.317288
Longitude : 5.620933

isère LE DÉPARTEMENT

la Ressourcerie DU PAYS VOIRONNAIS DONNEZ ACHETEZ RÉUTILISEZ !

C.C. BIEVRE-EST

Communauté de Communes de Bièvre-Est (Colombe)

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et la Communauté de communes de Bièvre-Est, les associations et collectivités situées sur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables sur le point de retrait situé à L'Isle-d'Abeau.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les gobelets réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous au Centre Technique Mutualisé de Le Grand Lemps : Rue de la croix Jean Brillant, ZA Les Chaumes 38690 LE GRAND LEMPS
Contact : Caroline Pierre
Adresse mail : service.dechets@cc-bievre-est.fr
Tél. : 04 76 06 10 94

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses...) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



Précisions :
GPS : Latitude : 45.383331
Longitude : 5.41667

LA FOULEE BLANCHE

Méaudre

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et la Foulée Blanche pour les déchets ménagers, les associations et collectivités situées sur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables sur le point de retrait situé à Autrans-Méaudre.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les gobelets réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait choisi lors de votre demande de réservation en ligne.
La Foulée Blanche
138 voie de la foulée blanche – 38880 Autrans-Méaudre en Vercors
Contact : Emmanuelle Eybert
Adresse mail : contact@lafouleeblanche.com
Tél : 04 76 95 37 37

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses…) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



Horaires d'ouverture

- Du 01/10 au 31/03 : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Du 01/04 au 30/09 : téléphoner en amont pour définir un créneau afin que nous nous rendions disponibles.

Coordonnées GPS : Latitude : 45.1766
Longitude : 5.5395

S.M.N.D.
Heyrieux

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND), les associations et collectivités situées sur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables sur le point de retrait situé à Heyrieux.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les gobelets réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait choisi lors de votre demande de réservation en ligne.
SMND Syndicat Mixte Nord Dauphiné
Bâtiment accueil – 1180 chemin de Rajat – 38540 Heyrieux
Adresse mail : respecoanimateur1@smnd.fr - respecoanimateur2@smnd.fr
Tél : 04 78 40 03 30

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses…) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



Précisions :
Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00
GPS : Latitude : 45.383331
Longitude : 5.41667

isère LE DÉPARTEMENT

SMND SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS

LA CORRESPONDANCE

Grenoble - Association “Retour de scène”

Dans le cadre d’un partenariat avec Grenoble Alpes Métropole et l’association Retour De Scène, un point de retrait a été mis en place pour le retrait de gobelets, de bols alimentaires et de matériel évènementiel (poubelles de tri, rampes à eau ...) pour les évènements organisés sur Grenoble Alpes Métropole.

Le dispositif du pack éco-évènement est à destination des associations et collectivités iséroises. Il a pour objectif de soutenir les organisateurs d’évènements dans leur démarche éco-responsable.

1 Modalités de retrait

Gobelets réutilisables - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera demandé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l’ordre du prestataire *Ulisse Grenoble Solidarité e*t remis lors du retrait des gobelets.

Bols réemployables - Ces bols, conçus pour la restauration, offrent une alternative écologique aux barquettes ou assiettes jetables. La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir leur retour, il vous sera demandé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par bol). Celui-ci sera à établir à l’ordre du prestataire *Ulisse Grenoble Solidarité* et remis lors du retrait des bols.

Poubelles de tri – comme pour les gobelets, la mise à disposition est gratuite. Un chèque de caution de 500 € vous sera demandé au moment du retrait de la (ou des) poubelle(s). Forfait appliqué quel que soit le nombre de poubelles empruntées - Attention : les sacs ne sont pas fournis.

Rampes à eau - comme pour les gobelets et les poubelles, la mise à disposition est gratuite. Un chèque de caution de 1 000 € vous sera demandé au moment du retrait. Forfait appliqué quel que soit le nombre de fontaines empruntées (chaque rampe est équipée de 7 robinets, les tuyaux de raccordement sont fournis).

Balisage : (à accrocher (fanion) ou à planter (balise)- recommandation d’1 balise tous les 50m) - caution de 0.50cts par fanions (cravate ou piquets) – facturation de 0.90cts par fanions manquants – pas de facturation en dessous de 5 €

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Le matériel est à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait choisit lors de la réservation en ligne.

Le retour sera à effectuer sur ce même site suivant le rendez-vous fixé.

Chaque gobelet manquant sera facturé 1 €. Le paiement devra être réalisé uniquement par chèque à l’ordre de **Ulisse Grenoble Solidarité**. Le chèque de caution sera restitué et un reçu de facturation sera délivré par le point de retrait.

En ce qui concerne les poubelles, l’emprunteur s’engage à prendre en charge financièrement toute dégradation ou perte du matériel mis à disposition. Il en est de même pour les rampes à eau.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



Association *Retour De Scène*
La Correspondance
30 bis avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble
(à gauche du Bât.G au portail d’entrée)
damme@retourdescene.net
04 58 00 11 37 – 06 65 96 60 11

Du lundi au vendredi :

- 9h30 - 12h30
- 13h30 - 17h30

C.C. LE GRESIVAUDAN

Le Versoud

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et la communauté de communes Le Grésivaudan, les associations et collectivités situéessur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables sur le point de retrait situés à la Direction Gestion des Déchets du Grésivaudan à Le Versoud.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les gobelets réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait choisi lors de votre demande de réservation en ligne.
Communauté de Communes de l'Oisans : 1 bis rue Humbert – BP 50 – 38520 Le Bourg-d'Oisans
Contact : Sandra REYNAUD
Adresse mail : s.reynaud@ccoisans.fr / a.jacquet@ccoisans.fr
Tél : 06 80 13 62 20 / 07 55 58 01 96

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses…) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



PRÉCISIONS

La permanence gobelets se tiendra le jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Coordonnées GPS :
Latitude : 45.229818343500774
Longitude : 5.871641472668078

C.C. LE GRESIVAUDAN
Pontcharra

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et la communauté de communes Le Grésivaudan, les associations et collectivités situéessur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables sur le point de retrait situés à la Direction Gestion des Déchets du Grésivaudan à Le Versoud.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les gobelets réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait choisi lors de votre demande de réservation en ligne.
Communauté de communes Le Grésivaudan – Service Déchets annexe
441 Avenue Jean François Champollion - ZI du Pré Brun 38530 PONTCHARRA
Contact : Julie Haro
Adresse mail : packecoevenement.annexe@le-gresivaudan.fr
Tél : 04 76 97 19 52 (accueil Pontcharra) ou 04 76 08 03 03 (accueil Le Versoud)

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses...) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



PRÉCISIONS

La permanence gobelets se tiendra le jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

Après le pont d'entrée de Pontcharra, au rond-point de Super U prendre la direction ZI Pré Brun, après le garage Renault prendre la contre-allée de droite puis tourner tout de suite à droite (entrée peu visible). Nos locaux sont dans la maison en face des conteneurs de tri.

GPS : Latitude : 45.43199
Longitude : 6.00473

C.C. DE L'OISANS

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et la Communauté de communes de l'Oisans, les associations et collectivités situées sur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables sur le point de retrait situé au Bourg-d'Oisans.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les gobelets réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait choisi lors de votre demande de réservation en ligne.
Communauté de Communes de l'Oisans : 1 bis rue Humbert – BP 50 – 38520 Le Bourg-d'Oisans
Contact : Sandra REYNAUD
Adresse mail : s.reynaud@ccoisans.fr / a.jacquet@ccoisans.fr
Tél : 06 80 13 62 20 / 07 55 58 01 96

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses...) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



PRÉCISIONS
D1091 depuis Grenoble
GPS : Latitude : 45.05203
Longitude : 6.02976

SYCLUM de la Région de Morestel
Passins

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et le SYCLUM de la région de Morestel (Communauté de communes Balcon du Dauphiné, Vals du Dauphiné), les associations et collectivités situées sur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables et de bols réemployables sur le point de retrait situé à Passins.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les contenants réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait choisi lors de votre demande de réservation en ligne.
SYCLUM de la région de Morestel
784 chemin de la déchèterie - 38510 Arandon-Passins
Contact : Thibaut Saujeau
Adresse mail : reduction-dechets@syclum.fr
Tél : 07 84 05 15 07

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses...) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



PRÉCISIONS
D517 depuis Morestel en direction de Lyon : tout droit au rond-point de la zone industrielle du Lantey puis première à droite en direction de la déchèterie du SYCLUM
GPS : Latitude : 45.6930
Longitude : 5.4430

isère LE DÉPARTEMENT

SYCLUM LES BONS GESTES · LE BON SENS

SYCLUM
Rochetoirin

Dans le cadre d'un partenariat entre le Département et le SYCLUM (Communauté de communes Balcon du Dauphiné, Vals du Dauphiné), les associations et collectivités situées sur ce territoire peuvent bénéficier gratuitement de gobelets réutilisables et de bols réemployables sur le point de retrait situé à Rochetoirin.

1 Modalités de retrait

GOBELETS REUTILISABLES - La mise à disposition est gratuite. Néanmoins, afin de garantir le retour des gobelets sales et/ou non utilisés, il vous sera réclamé un chèque de caution non encaissé (sur la base de 50 cts par gobelet). Celui-ci sera à établir à l'ordre du prestataire : **Ulisse Grenoble Solidarité** et devra être laissé au moment du retrait des gobelets.

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Les contenants réutilisables sont à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait choisi lors de votre demande de réservation en ligne.

SYCLUM
38 rue Joseph Jacquard – 38110 Rochetoirin
Contact : Thibaut Saujeau
Adresse mail : gobelets.rochetoirin@syclum.fr
Tél : 07 84 05 15 07

3 Retour

Le retour des différents matériels (gobelets, compteuses…) devra être effectué **dans la semaine qui suit l'événement**. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.

La date et l'horaire de retour des gobelets seront fixés au moment du retrait des gobelets réutilisables. Chaque gobelet manquant fera l'objet d'une facturation à hauteur de 1 € par gobelet. Le paiement devra être réalisé par chèque à l'ordre de « ULISSE GRENOBLE SOLIDARITE ». Le chèque de caution vous sera restitué et un reçu de facturation vous sera délivré par le point de retrait.

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



PRÉCISIONS
GPS : Latitude : 45.565300
Longitude : 5.411877

LA FRATERNELLE - Bourgoin-Jallieu

Dans le cadre des ses actions développement durable, le Département de l'Isère met à disposition des associations et collectivités iséroises, un pack éco-évènement composé de matériel de sport partagé.

1 Modalités de retrait

La mise à disposition du matériel est gratuite. Toutefois une caution sera demandée selon le type de matériel réservé – le chèque de caution à l'ordre de "Ulisse Grenoble solidarité", prestataire du Département, doit être déposé au moment du retrait par l'organisateur - celui-ci ne sera pas encaissé.

- Boccia : un chèque de caution de **200 €** vous sera demandé au moment du retrait – Forfait appliqué quel que soit le nombre emprunté ;
- Sarbacanes : un chèque de caution de **150 €** vous sera demandé au moment du retrait – Forfait appliqué quel que soit le nombre emprunté ;
- Cécifoot : ballon : un chèque de caution de **100 €** vous sera demandé au moment du retrait – Forfait appliqué quel que soit le nombre emprunté – Pas de caution pour les masques ;
- Lunettes déformantes : un chèque de caution de **150 €** vous sera demandé au moment du retrait – Forfait appliqué quel que soit le nombre emprunté ;
- Casque « coupe son » : un chèque de caution de **100 €** vous sera demandé au moment du retrait – Forfait appliqué quel que soit le nombre emprunté ;
- Panneau basket mobile : un chèque de caution de **150 €** vous sera demandé au moment du retrait – Forfait appliqué quel que soit le nombre emprunté ;

2 Prise de rendez-vous et lieu de retrait

Le matériel de sport partagé est à récupérer uniquement sur rendez-vous sur le point de retrait :
La Fraternelle – 20 rue de l'Etissey - 38300 Bourgoin-Jallieu
Contact : Monsieur HOULLETTE Jérôme
Adresse mail : coordination@fraternellebj.fr
Tél. 06 29 21 98 13

3 Retour

Le retour des différents matériels (cécifoot, casques…) devra être effectué **dans la semaine** qui suit l'événement. Celui-ci se fera également au même lieu et toujours sur rendez-vous.
La date et l'horaire de retour des matériels seront fixés au moment du retrait de la dotation.
L'emprunteur s'engage à restituer le matériel en bon état et à prendre en charge financièrement toute dégradation ou perte du matériel mis à disposition (facturation selon le règlement consultable sous https://www.isere.fr/aides-demarches/le-pack-eco-evenement).

ATTENTION : aucun retrait ne sera possible sans prise de rendez-vous et sans chèque de caution (les collectivités et établissements assimilés sont exemptés de chèque de caution)



PRÉCISIONS
GPS : Latitude : 45.59782182615841
Longitude :5.27063732271964

LE PACK ECO-EVENEMENT

04 57 98 77 02

eco-evenement@isere.fr

www.isereconnect.fr

